



**1 - E-learning** : pourquoi certaines formations sont indiquées obligatoires alors que les collègues ne sont pas concernés ? Existe-t-il une procédure pour valider celles qui ne seraient pas finies ?

**Réponse de la Direction** : les managers ont la possibilité, via l'outil Essenti@ (Portail RH/Formation) de visualiser la complétude et la validité des modules de formation pour leurs collaborateurs et de leur adresser si besoin un mail de rappel pour les inciter à valider le(s) module(s) incomplets.

**Commentaire SPBA/CGT** : incitation plus qu'appuyée pour finir l'E-learning... bonus managérial oblige.

**2 - Assurément 2016** : des améliorations sont-elles prévues concernant les clauses bénéficiaires particulières qui sont aujourd'hui à faire écrire au client sur papier libre ?

**Réponse de la Direction** : un « clausier » rédigé localement par Mon Assistance pour aider les commerciaux est en cours de validation auprès de BPCE Vie. Il leur permettra de disposer de différents modèles de clauses libres (mis en ligne sur le Portail Intranet) pour guider le client lors de la rédaction de la clause bénéficiaire.

**Commentaire SPBA/CGT** : 2 pas en avant et 4 pas en arrière... désespérant de voir qu'un nouvel outil est bien moins performant que l'ancien !!!

**3 - Remplacement GC** : certaines agences manquent cruellement de GC, les remplacements des GC en formation ou en maladie sont-ils prévus et à quelle date ?

**Réponse de la Direction** : il n'est pas prévu de modifier les pratiques actuelles de remplacement. Le recours au CDD ou à l'intérim pour remplacer un salarié absent pour maladie est déclenché au bout de 3 semaines d'absence.

**Commentaire SPBA/CGT** : la règle ne doit pas être la même partout... ou alors nous n'avons pas la même définition que la Direction pour « déclencher au bout de 3 semaines d'absence ».

**4 - Crédits immobiliers** : malgré une météo au beau fixe, où en est-on réellement dans les versements de fonds et le contrôle des dossiers ?

**Réponse de la Direction** : les indicateurs relatifs à l'activité Crédits sont régulièrement publiés et reflètent la situation réelle. Ainsi début novembre :

- le taux de conformité des dossiers et le délai de contrôle maximal des dossiers à réception étaient conformes ou quasi-conformes aux engagements
- les délais de versement des fonds, de traitement des avenants financiers et de traitement des remboursements anticipés étaient quant à eux supérieurs aux engagements.
- Un renfort d'effectif a été alloué au Département Crédits afin d'absorber le pic d'activité constaté ces derniers mois.

**Commentaire SPBA/CGT** : il faudrait peut-être changer de grenouille ou de bocal pour la météo, car c'est loin d'être l'avis des différents interlocuteurs que nous avons pu interroger et nous n'irons pas jusqu'à parler du ressenti des clients et de certains notaires.



**5 - Heures de sortie du 23 et 30/12/16** : à quelle heure les agences, l'assistance, E-Media, MBL fermeront ces 2 jours ?

**Réponse de la Direction** : il n'est pas prévu de sortie anticipée les 23 et 30 décembre dans la mesure où le 24 et le 31 décembre ne sont pas travaillés (jours de fermetures exceptionnelles de l'entreprise).

**Commentaire SPBA/CGT** : nous ne nous faisons pas trop d'illusion sur la réponse, mais où est donc passé l'esprit de Noël ?

**6 - Salle de réunion** : quelle est la définition exacte d'une salle de réunion ?

**Réponse de la Direction** : il n'y a pas de définition exacte des salles de réunion mais simplement un certain nombre de règles à respecter en matière de ventilation, d'installations électriques, d'éclairage...

**Commentaire SPBA/CGT** : définition qui ne peut en aucun cas être celle d'une salle de co-working...

**7 - Conditions de travail** : alors que des collègues partent au fil des mois, des remplacements sont-ils prévus par la DRH avant la fin d'année ? Des appels à candidatures vont-ils être diffusés ?

**Réponse de la Direction** : dans le contexte actuel de projet de réorganisation du réseau commercial, les départs de collaborateurs font l'objet d'un examen au cas par cas afin de pouvoir laisser éventuellement des opportunités de réaffectation pour les salariés impactés.

**Commentaire SPBA/CGT** : il semblerait que le temps n'est plus au remplacement mais à l'incitation au départ.

**8 – Comptes des Salariés** : suite à la fermeture de l'agence du Personnel, qui sera en charge du Mad ? Qui aura le pouvoir de décision ?

**Réponse de la Direction** : à l'heure actuelle, il est prévu que les opérations mises en attente de décision (MAD) concernant les collaborateurs soient gérées à l'identique de celles des clients selon le schéma délégataire existant.

**Commentaire SPBA/CGT** : on entend tout et son contraire mais c'est une quasi-habitude.

**9 – GC PRO** : suite à la formation de 7 semaines environ, qui va gérer les affaires en cours, les nouvelles entrées en relation.... et le tout-venant ?

**Réponse de la Direction** : la formation concerne principalement des GC qui n'exercent pas encore le métier de GC Pro. Seuls 2 personnes exercent le métier mais sur des agences avec un autre GC Pro, ce qui permet de gérer la continuité de services auprès des clients.

**Commentaire SPBA/CGT** : la réponse fournie ne correspond pas à la réalité du terrain. Il y a des agences en difficultés pour lesquelles aucune solution de remplacement n'a été trouvée.

**10 - Calendrier DP Auvergne 2017** : les élus demandent que la réunion de septembre prévue semaine 35 soit décalée à la semaine 36 ?

**Réponse de la Direction** : le vendredi suivant le 1er septembre correspond déjà à la date de réunion des DP Limousin (8 septembre). Les semaines suivantes sont ensuite consacrées aux réunions du CHSCT puis du CE.



**Commentaire SPBA/CGT** : les réunions plénières doivent se dérouler une fois par mois même en Août. N'en déplaise à certains, l'entreprise ne ferme pas et les problèmes restent les mêmes.

**11 - Nouvelles classifications** : suite à la mise en place des nouvelles classifications, en cas de litige, un recours peut-il être exercé ? Si oui auprès de qui et sous quelle forme ?

**Réponse de la Direction** : il ne peut y avoir de « litige » sur la translation de l'ancien système de classification vers le nouveau puisque cette translation est automatique et appliquée de la même manière à partir de la même grille de correspondance pour tous les collaborateurs. A un niveau de classification d'emploi actuel correspond un niveau de classification dans le nouveau système.

**Commentaire SPBA/CGT** : attendons le début d'année pour voir si cette translation collective ne va pas faire grincer des dents, mais individuellement cette fois, bon nombre de salariés..... Affaire à suivre donc.

**12 - Congés 2016** : si un reliquat de congés 2016 n'a pu être pris, est-il possible de le faire sur la première semaine de janvier 2017 ?

**Réponse de la Direction** : une récente communication au Personnel émanant de la DRH indique qu'aucun report de congés ne sera possible sur l'année 2017 sachant qu'il n'y a pas, cette année, de semaine travaillée à cheval sur fin décembre et début janvier.

**Commentaire SPBA/CGT** : pas de pitié pour les retardataires (sauf situations spécifiques), alors tous à vos agendas.

**13 - Contrat de travail, avenant, etc.** : suite à l'envoi des documents par mail et les signatures électroniques, où est-il possible de retrouver ceux-ci après leur validation ?

**Réponse de la Direction** : les collaborateurs qui signent un document électronique (contrat de travail, avenant) via « docusign » sont destinataires d'un mail confirmant leur signature et intégrant le document en pièce jointe qu'ils pourront ensuite stocker numériquement ou imprimer. Un exemplaire du document est également enregistré dans le dossier personnel numérique du salarié par la DRH.

**Commentaire SPBA/CGT** : c'est clair... et surtout archivé.

**14 – Fermeture de MAP et transferts des relations** : qu'est-il prévu lorsque le nombre des transferts est très très important sur la nouvelle agence (ex. Delille,...) ?

**Réponse de la Direction** : l'importance des transferts est à relativiser puisque l'agence de Clermont-Delille se verra transférer au total 94 relations. La gestion et le suivi des collaborateurs a été transférée dans les portefeuilles des DA, charge à eux de faire les arbitrages nécessaires pour la répartition de ces relations.

**Commentaire SPBA/CGT** : 94 relations mais 200 clients supplémentaires, il y a vraiment du souci à se faire pour les agences en périphérie de celles qui vont fermer et qui, en plus, se verront diminuer en nombre d'ETP !

**Prochaine réunion DP Auvergne** : vendredi 6 janvier 2017, 9h30 à Clermont-Ferrand

<http://www.spbacgt-cepal.fr/>

**Vos représentants SPBA/CGT** : Maryse DANTONNET, Catherine MOREAU, Philippe DUMAS, Philippe BOUDIER, Christian PRADAL, Alain BARASINSKI, Eric MAHIDDINE (AS).



Les élus SPBA/CGT vous souhaitent de très bonnes fêtes...

